

L'Autorité internationale des fonds marins

Communiqué de presse



Seizième session
Kingston, Jamaïque
26 avril – 7 mai 2010

Assemblée (matin)

FM/16/15
5 mai 2010

LE GOUVERNEMENT DE LA JAMAÏQUE RÉITÈRE SON APPUI POUR L'AUTORITÉ ET SON TRAVAIL

L'Assemblée conclut son débat sur le rapport annuel du Secrétaire général

S'adressant à l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins, réunie à Kingston ce matin, le Vice Ministre des Affaires étrangères et du commerce extérieur de la Jamaïque, M. Ronald Robinson, a réitéré le soutien de son gouvernement pour la campagne de sensibilisation du public envisagée par l'Autorité. Il a noté que l'année 2012 marquerait trente ans depuis la signature en 1982 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

Le représentant de la Division des Nations Unies pour les affaires océaniques et le droit de la mer, lors de son intervention au cours des débats sur le Rapport du Secrétaire général de l'Autorité, Nii Allotey Odunton (Ghana), a informé l'Assemblée qu'à ce jour, 51 demandes d'information sur des questions relatives aux limites extérieures du plateau continental avaient été reçues de 44 pays par la Commission des limites du plateau continental (CLPC).

Discours du Vice Ministre de la Jamaïque

Le Vice Ministre s'est félicité de l'adhésion du Tchad et de la République dominicaine à l'Autorité, notant que cela indiquait que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer était toujours d'actualité. Il a noté que les signes encourageants de rétablissement de l'économie mondiale pourraient mener à une augmentation des prix des métaux traditionnels pouvant être extraits des fonds marins notamment, le nickel et le cobalt. Il a indiqué le soutien de son gouvernement pour la recommandation visant à mener une étude orientée sur le marché pour aider la communauté internationale à évaluer le potentiel économique de ces éléments.

Il a noté que le déversement récent d'hydrocarbures dans le Golfe du Mexique soulignait la vulnérabilité des ressources marines à l'impact de la pollution. Il a demandé instamment aux

- à suivre -

membres de l'Autorité d'utiliser les ressources des océans de manière à protéger et à respecter le milieu marin. Insistant sur la nécessité de sensibiliser le public au travail de l'Autorité, le Vice Ministre a appuyé les initiatives du Secrétaire général visant à mettre à profit les opportunités qu'offre la technologie électronique. Il a annoncé la création du musée des minéraux marins au siège de l'Autorité à l'intention des étudiants, des délégués et du grand public jamaïcain. La Jamaïque accueillera également, en septembre prochain, un séminaire régional de sensibilisation.

Il a exhorté les membres de l'Autorité à appuyer le programme de travail 2011 – 2013 qui prévoit le début de la phase d'exploitation des ressources dans la Zone. Pour sa part, la Jamaïque se rangeait fermement derrière les six volets de travail majeurs de l'Autorité, plus particulièrement, l'élaboration d'un régime réglementaire pour les activités de la Zone et le développement de bases de données partagées et accessibles. Il a déclaré, en outre, que la Jamaïque s'attachait à un ordre international basé sur des règles et considérait comme étant d'une importance capitale, l'élaboration d'un cadre réglementaire pour la Zone. La Jamaïque s'engageait à fournir les meilleures installations possibles pour la tenue annuelle des réunions de l'Autorité ainsi que pour son siège. Il a signalé de nombreuses améliorations qu'avaient été effectuées y compris des réparations du bâtiment du siège de l'Autorité. Il a félicité le secrétariat pour l'organisation de la Session en avril et l'a exhorté à maintenir ce calendrier.

Nombre de délégations dont celles du Chili, de l'Ouganda et de Trinité-et-Tobago ont remercié le gouvernement de la Jamaïque pour les améliorations apportées au Centre de conférence de Kingston. La représentante de Trinité-et-Tobago a noté que les lieux étaient à la hauteur d'une organisation internationale. Le Président de l'Assemblée, Jesús Silva (Espagne), a félicité la Jamaïque pour son dévouement en tant que pays hôte et son engagement à rendre plus facile le travail de l'Autorité.

Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a expliqué que plusieurs États parties, tout comme son propre pays, en tant que pays en voie de développement, se trouvaient dans l'impossibilité de mener et de poursuivre des activités de recherche dans le domaine des sciences marines dans la Zone, situation difficile due au fait de leur retard dans les domaines des sciences et de la technologie marines. Il a manifesté l'intérêt de son pays de se compter parmi les bénéficiaires de subventions financières du Fonds de dotation au cours de l'exercice budgétaire 2010–2011, afin d'assurer la formation d'un certain nombre de ses scientifiques marins.

Le représentant de l'Ouganda a lancé une invitation au Gouvernement de la Jamaïque pour que celui-ci assiste à la première conférence de revue de la Cour pénale internationale qui aura lieu à Kampala du 31 mai au 11 juin, 2010. La Cour pénale internationale (CPI), régi par le Statut de Rome, est la première juridiction pénale internationale permanente, établie en juillet 1998 suite à la signature du Traité de Rome pour mettre fin à l'impunité des personnes accusées des crimes les plus graves ayant une portée internationale. La CPI, organisation internationale indépendante dont le siège se trouve à la Haye aux Pays-Bas, ne fait pas partie du système des Nations-Unies.

Le représentant du Nicaragua a souligné l'importance que son gouvernement attachait au travail de l'Autorité pour organiser et réaliser des ateliers pour le transfert des connaissances scientifiques aux pays en développement. Il a néanmoins signalé la lenteur du transfert de technologie dans d'autres domaines et a émis le souhait qu'il n'en soit pas ainsi pour les questions d'exploration et d'exploitation minière.

Le représentant de la Tunisie a noté avec satisfaction les efforts déployés par l'Autorité en vue de promouvoir la recherche scientifique marine dans la Zone et a plaidé en faveur de l'organisation de plus de sessions de formation à l'intention des pays en développement, tout en soulignant l'importance des séminaires régionaux de sensibilisation et d'information sur les activités de l'Autorité et les enjeux qui se rapportent à l'exploration et l'exploitation des ressources de la Zone. Il a en outre fait remarquer que l'Autorité, qui est chargée en vertu de la Convention et de l'Accord de 1994, d'administrer, d'organiser et de contrôler les activités dans la Zone au nom des Etats parties, a franchi des pas importants sur la voie d'élaboration d'un cadre réglementaire approprié pour la gestion des ressources des fonds marins de la Zone. Il a mis en exergue dans ce cadre les développements enregistrés sur la voie de l'adoption des Règlements concernant la prospection et l'exploration des sulfures polymétalliques et des encroûtements cobaltifères de ferromanganèse dans la Zone, incitant les délégations à faire preuve de plus de flexibilité pour parvenir à un compromis sur les questions en suspens et permettre l'adoption de ces deux textes le plus tôt possible.

La représentante de la Norvège a rappelé aux membres de l'Assemblée que les jours de l'exploitation des fonds marins s'approchaient et que la gestion des fonds marins, patrimoine de l'humanité, pour le bénéfice de tous les pays membres de l'Autorité, s'avérait de plus en plus urgente. Émettant le souhait de voir la conclusion du Règlement relatif aux sulfures polymétalliques et les encroûtements cobaltifères, elle s'est déclarée encouragée par les progrès accomplis l'an dernier et cette semaine.

L'Assemblée se réunira demain 6 mai pour examiner les recommandations du Conseil concernant le Statut du personnel de l'Autorité ainsi que le budget de 2011-2012. Le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs sera également présenté.

* * * * *